



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Résumé du manuel REKOLE® - Comptabilité analytique à l'hôpital, 5e édition, 2018

Le chapitre 2, **Situation initiale**, décrit l'évolution chronologique de la comptabilité analytique dans les hôpitaux et les cliniques, l'origine de REKOLE® et les principaux changements introduits par la 5<sup>e</sup> édition 2018 par rapport à la 4<sup>e</sup> édition 2013.

Le chapitre 3, **Objectifs de REKOLE®**, définit les objectifs visés et la notion de niveau d'harmonisation national. En outre, plusieurs systèmes de comptabilité sont présentés brièvement et il est expliqué pourquoi REKOLE® est une comptabilité analytique des coûts complets basée sur les coûts réels et les coûts normaux.

Diverses définitions de **Termes fondamentaux** sont explicitées au chapitre 4.

Le chapitre 5 examine la **Comptabilité des ajustements** en relation avec la notion de passerelle d'ajustement. Les objectifs, le degré de spécificité et les différentes méthodes d'ajustement (périodique et par objet) sont également présentés dans ce chapitre.

La **Comptabilité des charges par nature**, qui avec la comptabilité des ajustements représente le système de comptabilité central assurant un report exact de la comptabilité financière vers la comptabilité analytique, est expliquée au chapitre 6.

La **Comptabilité des immobilisations**, au chapitre 7, contient l'ensemble des lignes directrices nécessaires à la comptabilité analytique d'un hôpital pour déterminer de façon uniforme les valeurs calculées d'amortissement et d'intérêt. Une attention particulière a été portée à la définition des concepts, ainsi qu'à une distinction précise à l'égard de l'approche financière en matière d'évaluation des immobilisations.

La **Comptabilité par centres de charges**, au chapitre 8, établit la structure de coûts d'un centre de charges, ainsi que le contenu; le chapitre propose également des exemples pratiques.

Des unités d'imputation clairement définies sont la clé d'une imputation pertinente des différents coûts directs, d'une comptabilisation transparente des charges indirectes et de la définition de lignes directrices concernant la saisie des prestations. Elles sont expliquées plus en détail dans le chapitre 9, consacré à la **Comptabilité par unité finale d'imputation**.

Le chapitre 10, **Saisie des prestations**, traite de façon détaillée de la saisie des prestations au niveau des centres de charges et des unités finales d'imputation.

Le chapitre 11, **Evaluations**, aborde les notions de calcul unitaire et périodique, de responsabilité au niveau des coûts et des revenus. Par ailleurs, le chapitre attire l'attention sur l'importance et l'utilité des critères de regroupement pour la définition des groupes d'unités finales d'imputation.

Le chapitre 12, **Conditions informatiques préalables à l'introduction de la comptabilité analytique REKOLE®**, décrit les exigences informatiques auxquelles devraient se conformer les systèmes d'information, afin de garantir une mise en œuvre conviviale de la comptabilité analytique REKOLE®.